

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 juin 2022

Délibération n°2022/152

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 44 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 27 juin à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Cour et Buis, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est fermée au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 21 juin 2022

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	M. MONTEYREMARD Christian
ASSIEU	M. SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme ZABOROWSKI Dorothée
BEAUREPAIRE	M. PAQUE Yannick, Mme MOULIN-MARTIN Béatrice, M. FLAMANT Yann, M. SOLMAZ Kénan
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	M. MALATRAIT Jean-Charles, Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	M. BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	M. GARNIER Jacques
JARCIEU	M. BERAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mme ALBUS Delphine, M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle, M. PAVONI Jean-François
MONSTEROUX MILIEU	M. MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	M. PIVOTSKY Pierre
PISIEU	M. DURIEUX Jean-Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	M. PASCAL Michel
PRIMARETTE	M. MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	M. PEY René, Mme BONNET Josette, Mme HAINAUD Marie-Christine, Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	M. TEIL Laurent
SAINT BARTHELEMY	M. BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	M. MONTEYREMARD Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	M. GENTY Philippe, M. CORRADINI Louis, Mme RABIER Christine, M. RULLIERE Claude, Mme CHOUCANE Aïda
SAINT PRIM	M. CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, Mme GIRAUD Dominique, M. AZZOPARDI Xavier
SONNAY	M. LHERMET Claude

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mme MONNERY Annie pouvoir à M. SOLMAZ Kénan, M. DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine, Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à M. MONDANGE André, M. IMBLOT Jean-Paul pouvoir à Mme Sylvie DEZARNAUD, M. ILTIS Laurent pouvoir à M. DURIEUX Jean Luc, M. DURANTON Robert pouvoir à M. PEY René, M. ROUSVOAL Marc pouvoir à Mme HAINAUD Marie-Christine, M. BOUSSARD Gérard pouvoir à Mme BONNET Josette, Mme MOREL Nathalie pouvoir à M. TEIL Laurent, M. MERLIN Olivier pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine, Mme LIBERO Marie-France pouvoir à Mme CHOUCHANE Aïda, M. REY Jean-Marc pouvoir à M. MERLIN Denis,

**EXCUSES** : M. DOLPHIN Jean-Michel, Mme GRANGEOT Christelle, M. ANDRE Sébastien, M. GIRARD Gabriel, M. MANIN Gilbert, Mme OGIER Karelle, M. BATARAY Zerrin, M. CHAMBON Denis, M. DESSEIGNET Frédéric, M. SATRE Luc, M. MONDANGE André,

Mme TYRODE Elisabeth a été élue secrétaire de séance.



### **OBJET : Economie : ZAE la Croix à Vernioz : avenant n°1 au bail avec la société Magawash**

Monsieur le Vice-Président délégué à l'industrie expose que, par délibération du 7 novembre 2018, le Conseil communautaire a autorisé l'acquisition sur la zone économique de la Croix, à VERNIOZ, de la parcelle ZA n° 128 et l'installation d'une station-service autonome et automatique dans le cadre d'un bail à loyer à conclure avec Total. Compte tenu des objectifs fixés par le SCOT en matière de consommation foncière, EBER a souhaité mutualiser le foncier mis à disposition de la station-service pour offrir un service complémentaire en lien avec un porteur de projet intéressé. Ainsi, EBER a proposé de réaliser sur la même parcelle une offre de lavage de véhicules.

Par délibération du 14 décembre 2020, la Communauté de communes a décidé de la location du lot 6 d'une surface de 665 m<sup>2</sup> à la société MAGA WASH via un bail à loyer pour une durée de 21 ans contre paiement d'un loyer annuel de 8 400 € HT aux fins de permettre l'accueil d'une station de lavage.

Le 22 septembre 2021, la société Magawash a signé le bail, payé le loyer et a débuté ses travaux en 2022.

Dans le cadre de cette optimisation foncière, l'ensemble des procédures foncières et de co-activités a été conduit avec précision en vue de répondre à l'optimisation foncière. Toutefois, la Communauté de communes n'a pas réalisé d'adaptation des réseaux ayant pour conséquence l'arrêt des travaux de terrassement pour la station de lavage en mai 2022.

Les travaux de réseaux par EBER se réaliseront au cours des prochains mois.

Le Conseil communautaire est appelé à :

- Approuver l'annulation des loyers pendant la réalisation des travaux par la Communauté de communes, soit 6 mois,
- Confier la rédaction de l'avenant n°1 au notaire ayant établi l'acte de bail,
- Mandater Madame la Présidente pour prendre toute décision et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil communautaire,**

- Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
- Vu la délibération du 7 novembre 2018 approuvant le bail avec la Société Total,
- Vu la délibération du 14 décembre 2020 approuvant le bail avec la Société Magawash,

Considérant l'optimisation foncière réalisée,

Considérant les travaux de viabilisation à réaliser par la Communauté de communes,

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité de ses membres,**

**APPROUVE** l'annulation des loyers pendant la réalisation des travaux par la Communauté de communes, soit 6 mois,

**CONFIE** la rédaction de l'avenant n°1 au notaire ayant établi l'acte de bail,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire relatif à ce dossier,

**CHARGE** Madame la Présidente et Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable du Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
**Sylvie DEZARNAUD**